Informations de base

1996/2010(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	Procédure terminée
Procédure budgétaire 1997: procédure ad hoc **Subject** 8.70.40 Textes budgétaires de base	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BRINKHORST Laurens Jan (ELDR)	22/04/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	WILSON Anthony Joseph (Joe) (PSE)	24/01/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Budget	1945	1996-07-25

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/05/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/07/1996	Vote en commission		
15/07/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0246/1996	
17/07/1996	Débat en plénière		
18/07/1996	Fin de la procédure au Parlement		
25/07/1996	Débat au Conseil		Résumé
09/09/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2010(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/07894

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0246/1996 JO C 261 09.09.1996, p. 0013	15/07/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0403/1996 JO C 261 09.09.1996, p. 0124-0139	18/07/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Procédure budgétaire 1997: procédure ad hoc

1996/2010(ACI) - 25/07/1996

Le Conseil a procédé à la première lecture du budget 1997. Il s'est basé sur les résultats des travaux préparatoires effectués par le Comité budgétaire et le Comité des Représentants permanents. A l'issue de ses délibérations, il a établi, à la majorité qualifiée, le projet de budget pour 1997 qui sera transmis au Parlement européen pour la suite de la procédure budgétaire.

Procédure budgétaire 1997: procédure ad hoc

1996/2010(ACI) - 18/07/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Laurens Jan BRINKHORST (ELDR, NL), le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'une nouvelle procédure de coopération avec le Conseil en matière budgétaire. Cette procédure pourrait être ouverte pour vérifier si certains crédits de la PAC sont justifiés, sur la base des prévisions les plus réalistes. Le Parlement estime en effet que des incertitudes pèsent sur les dépenses du FEOGA pour 1997, et propose de transférer dans une réserve tous les crédits dont la nécessité n'est pas évidente : ces crédits concernent les fruits et légumes, les produits laitiers, les accords internationaux de pêche et le secteur viti-vinicole. En ce qui concerne la viande bovine, le Parlement approuve l'approche de la Commission consistant à créer une ligne spéciale "Mesures exceptionnelles" assortie d'une réserve, et propose de transférer à la réserve, 277 Mécus. Il propose, en outre, la création de 2 lignes concernant les forêts, d'une ligne sur la préparation de l'élargissement, d'une ligne en faveur d'un programme de développement rural et d'une ligne sur le "greening of the budget". Le Parlement européen constate, par ailleurs, une sous-utilisation importante aussi dans les dépenses structurelles. Il regrette tout particulièrement que le Conseil n'ait pas montré sa disponibilité pour un examen approfondi de la classification des dépenses, en rappelant que la Cour de Justice, dans cette affaire, avait imposé que "le Conseil et le Parlement se mettent d'accord" notamment sur le "montant global des dépenses qui doivent être qualifiées de non obligatoires". Le Parlement invite dès lors à nouveau le Conseil à poursuivre le dialogue sur la classification des lignes budgétaires en 1997, en vue de parvenir à un accord sur la fixation du taux maximum d'augmentation des dépenses.